

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

**Arrêté du 23 avril 2020 conférant un grade et maintenant dans un emploi
un officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense**

NOR : INTJ2010477A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment son article L. 4132-10 ;

Vu le décret n° 2008-959 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires commissionnés ;

Vu l'arrêté du 21 janvier 2011 modifié fixant la liste des emplois d'officiers et de sous-officiers commissionnés recrutés au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense au sein de la gendarmerie nationale ;

Vu l'arrêté du 20 novembre 2014 conférant un grade un emploi d'officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense ;

Vu l'arrêté du 18 septembre 2018 maintenant dans un grade et dans un emploi un officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense,

Arrête :

Article 1^{er}

M. Aymeric Pigot (NIGEND : 224923 - NLS : 8083787 - NID : 9902030370) est promu au grade de lieutenant-colonel (1^{er} échelon), en qualité d'officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense, et est maintenu dans son emploi de spécialiste des affaires politiques au sein de la direction de la coopération internationale, à Nanterre (92), pour une durée de six ans à compter du 1^{er} janvier 2021.

Article 2

L'intéressé reste rattaché au corps des officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 23 avril 2020.

Pour le ministre et par délégation :
*Le général de corps d'armée,
directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,*
A. DE OLIVEIRA